

COMMUNE D'ANGLARS-NOZAC

Conseil Municipal Réunion du 08 septembre 2016 à 20h30

Présents : Pascal Salanié, Serge Bazin, Christiane Verdier, Marie Ayzac, Frédéric David, Nelly Espagnat, Guillaume Miard, Joëlle Montagne, Pierre Vatin

Procurations : Pascal Pavan à Pascal Salanié, Francine Vielmon à Christiane Verdier

Point 1 :

Création d'un poste d'animateur.

Monsieur le Maire fait part au Conseil que plusieurs élèves accueillis à l'école d'Anglars-Nozac nécessitent un accompagnement permanent. Ces enfants doivent fréquenter la cantine et participer au temps d'activités péri-scolaire (TAP). Il y a donc nécessité de créer un emploi pour une durée hebdomadaire de 09h00/semaine afin qu'une personne puisse assister les agents présents à la cantine et au TAP.

Il propose donc de créer un poste d'agent technique 2^{ème} classe pour une durée hebdomadaire de 9h00 (semaines scolaires) à compter du 09 septembre 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la création d'un poste d'agent technique 2^{ème} classe pour une durée hebdomadaire de 9h00 (semaines scolaires) à compter du 09 septembre 2016 et mandate Monsieur le Maire pour signer tous les documents nécessaires à la création de cet emploi et à la nomination de cet agent. Les crédits nécessaires à cet emploi seront inscrits au budget 2016.

VOTE : POUR 11 CONTRE 0 ABSTENTION 0

Point 2 :

Augmentation du temps de travail.

Monsieur le Maire fait part au Conseil que depuis plusieurs années, l'agent qui gère la cantine est employé sur un poste à 32 heures par semaine et effectue 3 heures complémentaires par semaine. Il propose donc que ce poste passe de 32 à 35 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} octobre 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve le passage de 32 à 35 heures du poste de l'agent technique 2^{ème} classe en charge de la cantine à compter du 1^{er} octobre 2016 et mandate Monsieur le Maire pour signer tous les documents nécessaires à la création de cet

emploi et à la nomination de cet agent. Les crédits nécessaires à cet emploi seront inscrits au budget 2016.

VOTE : POUR 9 CONTRE 0 ABSTENTION 2

Point 3 :

Création de poste d'adjoint administratif principal 2ème classe.

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que l'un des agents a la possibilité de bénéficier d'un avancement de grade afin de passer adjoint administratif principal 2ème classe à compter du 01/11/2016.

Il est donc proposé la création d'un poste d'adjoint administratif principal 2ème classe à compter de cette même date.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la création de ce poste soit un poste d'adjoint administratif principal 2ème classe à compter du 01/11/2016 pour une durée de 17h30 par semaine. Il est aussi décidé, à compter de cette même date, de supprimer le poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe que l'agent occupait. Le Conseil mandate Monsieur le Maire pour nommer cet agent et que pour signer tous les documents se rapportant à ces décisions.

VOTE : POUR 11 CONTRE 0 ABSTENTION 0

Point 4 :

Augmentation du temps d'un poste d'animateur.

Monsieur le Maire fait part au Conseil que, lors de la réunion di 28/01/2016, un poste d'animateur avait été créé pour une durée hebdomadaire de 4h00 (semaines scolaires) à compter du 1^{er} février 2016. Il s'avère que 6heures hebdomadaires seraient nécessaires. Monsieur le Maire propose donc d'augmenter le temps de travail de ce poste.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'augmentation du temps de travail du poste d'animateur (Catégorie B-Echelon 5) à compter du 1^{er} septembre 2016 à raison de 6h00 (semaine scolaires) par semaine et mandate Monsieur le Maire pour signer tous les documents nécessaires à la création de cet emploi et à la nomination de cet agent. Les crédits nécessaires à cet emploi seront inscrits au budget 2016.

VOTE : POUR 11 CONTRE 0 ABSTENTION 0

Point 5 :

Rapport CCQB

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la CCQB a fait parvenir son rapport d'activité 2015 et en fait lecture.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve ce rapport et mandate Monsieur le Maire pour signer tous les documents se rapportant à ce rapport.

VOTE : POUR 11 CONTRE 0 ABSTENTION 0